



3 H 00 DE VTT ARCACHON TECNO GLOBE

REGLEMENT

Article 1 : Lieu et date

La manifestation se déroulera le Dimanche 18 Février 2018 pour la course Adultes à partir de 17 ans, sur la commune d'Arcachon (33120) LYCEE GRAND AIR, avenue du Docteur Lorentz Monod.

Article 2 : Durée de l'épreuve pour la course de 3 heures VTT et composition des équipes:

Le départ sera donné le Dimanche 18 février 2018 à 10 h 00.

La fin de la course interviendra aux environs de 13 h 00.

1) La durée de l'épreuve est fixée à 3 heures de VTT (règlement UFOLEP course longue distance) ou 13 Tours Max pour le premier du classement Scratch.

Chaque coureur doit avoir 17 ans au minimum dans l'année 2018 (Règlement UFOLEP catégorie junior*).

Les 3 Heures de VTT peut être réalisés en équipe de deux, à partir de 17 ans dans l'année (hommes, femmes, mixtes, espoirs 17-19 ans dans l'année) ou en individuel (hommes et femme), plus de 17 ans (nés avant le 18 février 2001) .

Cette épreuve compte pour le challenge UFOLEP endurance Gironde. Seront classées pour ce challenge, seulement les équipes dont le duo est en possession d'une licence UFOLEP VTT compétition et cycloport (code 26014 et 26012).

Cette épreuve est également ouverte à la catégorie Handisport (autorisé : vélo type tandem, vélo classique, pour des raisons de sécurités : vélo couché, vélo électrique et vélo à trois roues non autorisé)

Sur cette épreuve, le nombre de participants est limité à 450 pilotes toutes catégories confondues.

Article 3 : Inscription et informations

Contacts et informations téléphoniques :

☎ Mr SOVILLA Laurent : 06.26.97.56.43 (organisation)
Mr VENTRE Eric : 06.66.26.91.58 et Mr SALAÛN Laurent : 06.62.53.57.83 (inscription)

+



Mail : 3heuresvttarcachon@gmail.com

Site web : www.ocean-oxygene.fr

Dossiers d'inscription :

- 26 euros par équipe, avant le 01/02/2018, 30 euros ensuite
- 13 euros pour les individuels avant le 01/02/2018, 15 euros ensuite

Les règlement des inscriptions se fait sur le site de vélo 101 : <http://www.velo101.com/>. **Inscription jusqu'au 15 février à 12 h.** Ensuite envoyer par mail :

- soit la copie de la licence compétition (FFC, UFOLEP R26014, R26012, R26022, FFTRI) en cours de validité

- soit un certificat médical, pour les non-licenciés, les licenciés VTT rando ufolep R29046, et les licenciés FFCT de **non contre-indication à la pratique du VTT en compétition de moins de un an.**

Il est obligatoire de fournir une Attestation Parentale pour les mineurs qui ne possèdent pas de licences vélo compétitions.

Pour les licences UFOLEP rando R29046 : pas de certificat médical: Ils peuvent participer mais ne seront pas chronométrés.

- **Clôture des dossards et inscription sur place 30 minutes avant le départ mais l'organisation se réserve le droit de ne pas prendre les inscriptions le jour de la compétition en fonction du nombre d'inscrit. Un note d'information sera diffusée sur les réseaux sociaux afin de signaler le nombre de places restantes. Après le 01 février 2018 le tarif est majoré de 2 euros pour chaque participant.**

Les adresses mails communiquées par les participants sont destinés seulement pour envoyer les informations de la compétition.

Néanmoins, Ocean-Oxygene communiquera l'adresse électronique à certain partenaire, si le compétiteur accepte sur le bulletin d'inscription de communiquer son adresse mail.

Chaque inscrit accepte que l'organisation utiliser à des fins promotionnels toutes les images (photos, vidéos) réalisés par les médias et l'organisateur pendant la journée du samedi et dimanche 17 et 18 février 2018.

Si le compétiteur ne veut pas diffuser son image, celui ci doit le préciser sur le bulletin d'inscription.

Article 4 : Parking et consignes sur le site:

Une aire de parking de 200 places sera à disposition à proximité du lieu de départ, au Lycée Grand Air, à compter de 7 h 00.

Les déchets des compétiteurs devront être mis dans des sacs poubelle, ces sacs devront être déposés dans des containers.

L'utilisation des barbecues est interdite sur le site.

Toute dégradation du site pourra entraîner des poursuites.

Article 5 : Prestations

L'organisation prend en charge le bon déroulement des épreuves.

Un speaker sera présent pour animer la journée.

Un système électronique de chronométrage sera mis à disposition par UFOLEP pour le classement.

Un stand vente sandwich et boisson permettra au public et participant de se restaurer.

L'organisation met à disposition un ravitaillement durant les 3 heures VTT.

Un jet sera mis à disposition pour laver les VTT.

Des douches et des WC seront à disposition au gymnase du Lycée Grand Air.

Article 6 : Annulation ou interruption de l'épreuve

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre la manifestation.

Aucun recours ne pourra être exercé contre l'organisation.

Le classement sera établi à partir du dernier pointage relevé à l'heure de l'interruption.

En cas d'abandon du compétiteur ou de l'équipe, quelle que soit la raison, les frais engagés seront conservés par l'organisation.

Article 7 : Assurance et sécurité

L'organisation informe les participants qu'il est obligatoire de posséder à titre personnel un contrat d'assurance en cas de dommages corporels.

L'organisation a souscrit un contrat d'assurance couvrant la manifestation (assurance UFOLEP APAC) Pour la sécurité des participants, il est rappelé que le port du casque rigide attaché est obligatoire sur l'ensemble du parcours, durant l'entraînement et la compétition

Un poste de secours sera présent sur les lieux de la compétition, à la charge de l'organisateur.

Article 8 :

Le retrait des dossards aura lieu le jour de la course de 8h00 à 9h30 dans la salle omnisports de la ville d'Arcachon.

Le dossards devra être porté sur le dos. Prévoyez des épingles.

Pour la remise du ou des dossards il faut un justificatif avec photo(pièce d'identité, carte vitale, carte scolaire.....).

Le chronométrage sera effectuée avec un système de puce électronique. Un transpondeur sera remis le jour de l'épreuve à chaque participant. En échange, l'organisateur garde pour caution:

- soit la licence ou une pièce d'identité
- soit un chèque de caution d'une valeur de 20 euros par transpondeur.

Tout transpondeur perdu ou cassé sera facturé au participant.

Le classement sera fait sur le plus grand nombre de tours de 5 Km effectués en 3 heures de temps. (sur le premier de l'épreuve), ou 13 tours maximum.

En cas d'égalité sur le nombre de tours, le classement sera réalisé sur le meilleur temps effectué pour parcourir la totalité des tours en question.

Tout tour commencé devra être terminé.

Le parcours sera matérialisé par des points remarquables tels que de la rubalise et de la signalisation de directions.

Le dimanche 18 février 2018, le parcours sera ouvert aux reconnaissances à pieds ou en VTT à partir de 8 h 00 jusqu'au briefing.

Le départ se fera sur la piste cyclable à proximité du centre équestre et sera donné par un starter.

Le parcours de mise en grille est obligatoire.

Le nombre de relais entre chaque participant reste libre.

Tout abandon devra être signalé à l'organisation.

Les relais s'effectuent seulement dans la zone prévue à cet effet, au risque d'une exclusion.

Le parcours doit être effectué en entier même en cas de panne pour être comptabilisé comme tour complet.

Seule l'assistance mécanique entre participants sera autorisée sur le parcours.

Toute tricherie constatée (coupes de parcours, assistances extérieures, comportements anti-sportifs ou dangereux, deux membres de la même équipe sur le parcours) entraînera l'exclusion de l'équipe ou du compétiteur.

Les participants et l'organisation acceptent que leur image soit utilisée sur tout support sans contre partie (rappel sur le paragraphe dossier inscription)

Article 9 : Classements et prix

Classement scratch équipe:

Seront récompensés :

- Les trois premières équipes hommes,
- Les trois premières équipes femmes,
- Les trois premières équipes mixtes.
- Les trois premières équipes espoir
- Les trois premières équipes handisport



Classement scratch individuel :

Seront récompensés :

- Les trois premiers hommes
- les trois premières féminines

La remise des récompenses se fera au gymnase du Lycée Grand Air à la fin de épreuves. Présence du coureur obligatoire pour recevoir son lot.

Article 10 : Vol et dégradation

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation survenus avant, pendant et après l'épreuve.

Chaque coureur est responsable de l'ensemble de son matériel.

Toute chute d'un concurrent pendant l'épreuve, entraînant des dégradations de son matériel, ne pourra entraîner des poursuites à l'encontre de l'organisation.

Article 11 : Modification du règlement

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment sans préavis par l'équipe d'organisation jusqu'au 18 février 2018.

Article 12 :

Les participants s'engagent à respecter l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage (loi et règlement en vigueur, article L230-1 et suivants du code du sport). Les contrôles peuvent être effectués à tout moment durant la manifestation afin d'assurer la parfaite condition de régularité de course. Des contrôles pourront être effectués à l'arrivée sur des concurrents désignés par l'UFOLEP.

Article 13 : Acceptation du présent règlement (même après la manifestation)

Le présent règlement est considéré comme implicitement accepté par les participants à partir du moment où leur dossier d'inscription est pris en compte par l'organisation.

Tout inscription réglée sur le site (www.velo101.com) ne sera pas remboursé, sauf cas de force majeure.

+



***Catégories d'âges et années de naissance en UFOLEP pour 2018**

Catégorie Age au 31/12/2018 Années de naissance

Féminines - Benjamins	11 à 12 ans	2006 à 2007
Féminines - Minimes	13 à 14 ans	2004 à 2005
Féminines - Cadettes	15 à 16 ans	2002 à 2003
Féminines - Juniors	17 à 18 ans	2000 à 2001

Masculins - Benjamins	11 à 12 ans	2006 à 2007
Masculins - Minimes	13 à 14 ans	2004 à 2005
Masculins - Cadets	15 à 16 ans	2002 à 2003
Masculins - Juniors	17 à 18 ans	2000 à 2001